

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n° 92 Postulat de Madame Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante »

Membres :

M.	Eddy	ANSERMET, Libéral-Radical
M.	Georges-André	CLERC, UDC
Mme	Anne-Lise	ICHTERS, Libéral-Radical
M.	Alain	JEANMONOD, Libéral-Radical - (rempl. de M. Henri KLUNGE)
M.	Pedro	MARTIN, Socialiste
M.	Johann	PAIN, La Gauche
M.	Jacques-Etienne	RASTORFER, Socialiste
Mme	Maria	VELASCO, Les Verts - postulante

Présidente de séance : Mme Nicole GRABER, Les Verts

Excusé : M. Namasivayam THAMBIPILLAI, Socialiste

Représentants de l'administration :

M. Olivier FRANÇAIS, Directeur des travaux
M. Patrick ETOURNAUD, Chef du Service des routes et de la mobilité
M. Laurent DUTHEIL, Chef de la division Espaces publics, Service des routes et de la mobilité

Procès-verbal : M. Claude GIGANDET, Team Rédaction, Service des routes et de la mobilité

Lieu : Direction des Travaux
18, rue du Port-Franc, 3^e étage, salle 368
Date : mercredi 4 février 2015
Début et fin de séance : de 8h à 9h15

Après présentation des membres de l'administration par M. le directeur des Travaux, la parole est donnée à la postulante qui rappelle l'objectif de son postulat:

En se basant sur le futur PDCom, prendre l'initiative d'une requalification de l'espace public. La place Centrale devant subir des travaux à l'occasion du chantier du Grand Pont et l'arrivée du tram, cette place est une bonne candidate à des changements visant à améliorer la qualité de vie des habitants.

Le directeur des Travaux se déclare étonné par le postulat car, à l'entendre, il a pris l'initiative dès 2009 d'une requalification globale du Centre Ville, de la Place de la Gare à la Riponne, avec la création de rues piétonnes. Il s'agirait bien de ses idées, qui sont par ailleurs intégrées au PDCom.

La discussion ne se focalise ensuite pas sur les mérites de chacun, mais bien sur plusieurs points qui vont de paire avec une requalification des espaces publics.

Le stationnement et la situation actuelle:

La place Centrale offre actuellement 43 places pour voitures (payantes), 1 place handicapés et 59 places (non payantes) pour les deux roués.

La nécessité de maintenir des possibilités de stationner est largement partagée par la commission. On relève qu'il est difficile de stationner, ou que la situation actuelle (coexistence trafic / piéton) est satisfaisante. Mais pour la majorité des commissaires, la nécessité de rendre la place piétonne est une évidence.

Le stationnement des deux roues en parking souterrain est également évoqué.

Conseil communal de Lausanne

Calendrier d'une requalification :

Les échéances ne sont pas vues de la même manière par l'initiateur que par le directeur des Travaux. Si l'un voit en l'arrivée du tram une occasion toute choisie, l'autre envisage déjà l'horizon de la prochaine mutation urbaine qui serait le prolongement du tram vers l'Est ou le Nord de la Ville. Il envisage donc de n'apporter une modification à la situation actuelle qu'en y intégrant les décisions sur le prolongement éventuel du tram, soit d'ici 6 à 12 ans.

Les arbres en milieu urbain :

L'adjonction d'arbres doit être faite avec prudence car il est préférable qu'ils disposent d'un bon volume aérien et souterrain pour créer un espace de verdure. Surtout, ils doivent être choisis, en fonction de leur essence (adaptée aux conditions urbaines) et leur emplacement en fonction de l'important réseau de conduites, câbles, etc. qui parcourt le sous-sol. Il est donc impérative de respecter toutes ces contraintes.

Étendue de la réflexion :

On évoque le modèle d'Anvers où l'on souhaite limiter l'accès du centre ville aux voitures* et où le stationnement est proposé en périphérie, connectée par un réseau de transports publics. Exemple illustrant que la réflexion pourrait être étendue.

L'idée d'avoir une réflexion qui ne se limite pas à la seule Place Centrale semble recevoir l'appui de tous les membres qui s'expriment, ainsi que du directeur des Travaux qui a d'ailleurs inscrit cette réflexion au PDCom.

La postulante rejoint l'idée d'une extension de sa proposition à une réflexion globale pour les places lausannoises.

Comme il n'est pas possible de modifier l'objet d'un postulat, la présidente propose d'ajouter un vœu dont la teneur est la suivante:

« Ouvrir une réflexion stratégique de requalification des places lausannoises ».

Conclusions de la commission :

Le vœu est **accepté à l'unanimité**.

La prise en considération du postulat de Mme Velasco recueille **trois voix pour, une voix contre et cinq abstentions**.

Lausanne, le 24 novembre 2015

La rapportrice :


Nicole Graber

* Selon des sources internet (non vérifiées et postérieures aux notes de séance), la ville d'Anvers souhaiterait réserver l'accès à son centre ville à des véhicules respectant certaines normes Euro (avec gradation progressive d'ici 2020).